

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA SEPTIEME SEANCE

Grand Hyatt Hotel, Hong Kong
Jeudi 10 septembre 1992 à 14h00

PRESIDENT : Dr Lee Shiu-hung (Hong Kong)

TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
1. Choix du thème des discussions techniques organisées en marge de la quarante-quatrième session du Comité régional.....	148
2. Déclaration du Ministre de la Santé et des Affaires sociales du Japon	149
3. Lieux et dates des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du Comité régional.....	149

1. **CHOIX DU THEME DES DISCUSSIONS TECHNIQUES ORGANISEES EN MARGE DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DU COMITE REGIONAL : Point 19 de l'ordre du jour (WPR/RC43/16)**

Le DIRECTEUR REGIONAL déclare que les discussions techniques prévues après la clôture de la session auront pour thème "un environnement urbain sain".

Entre temps, le Comité doit choisir le sujet des discussions techniques qui auront lieu lors de la quarante-quatrième session du Comité régional. Dans le document WPR/RC43/16, trois thèmes sont proposés à son attention : le paludisme ; le choléra et les maladies diarrhéiques ; l'appui à l'information et à la communication dans le cadre des soins de santé primaires. Le Comité reste néanmoins libre de proposer d'autres thèmes, s'il le désire.

Comme on peut le voir au dernier paragraphe du document WPR/RC43/16, la Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a décidé que les discussions techniques n'auraient lieu que les années paires, c'est-à-dire les années où il n'y a pas de projet de budget programme à examiner. Les prochaines discussions techniques organisées à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé auront donc lieu en 1994. Elles auront pour thème : "L'Engagement communautaire en faveur de la santé".

Le Dr HOP (Viet Nam) estime que l'éradication de la poliomyélite pourrait être considérée comme un sujet approprié de réflexion.

Le Dr TAPA (Tonga) a une préférence pour le troisième thème, qui concerne "l'appui à l'information et à la communication dans le cadre des soins de santé primaires", et qui lui semble correspondre au sujet des discussions techniques prévues lors de la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en 1994. La question est peut-être aussi particulièrement importante dans la mesure où elle intéresse un plus grand nombre de pays et un plus grand nombre de personnels de santé ; elle présente, en outre, un rapport étroit avec l'objectif de la santé pour tous.

Le Dr MILAN (Philippines) appuie le choix du Dr Tapa qui lui semble également répondre aux préoccupations actuelles et, en particulier, à la recherche de nouvelles façons d'assurer les prestations de santé au sein de la communauté.

Le Dr SIALIS (Papouasie-Nouvelle-Guinée), M. SMITH (Fidji), M. MILLER (Nouvelle-Zélande), le Dr CHAN Fu-chun (Hong Kong) et le Dr KOTEKA (Iles Cook) sont également favorables à ce choix.

Le Dr KWA (Singapour) appuie, lui aussi, le choix du troisième thème et note que l'emploi des technologies de l'information est chose relativement nouvelle, de telle sorte que ce genre de discussion pourrait être utile à tous les pays.

Le DIRECTEUR REGIONAL note que la préférence va au troisième thème. En réponse à la suggestion du représentant du Viet Nam, il donne à celui-ci l'assurance que l'éradication de la poliomyélite sera de nouveau inscrite à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session du Comité régional.

A une autre session, on pourrait également faire le point de la situation en ce qui concerne le paludisme.

Les discussions sur le choléra, la fièvre typhoïde et les fièvres paratyphoïdes, remontent à 1978 ; on pourrait donc inscrire le choléra et les maladies diarrhéiques à l'ordre du jour de la session ordinaire du Comité, l'an prochain.

Le Dr TAPA (Tonga) appuie cette suggestion.

Il en est ainsi convenu.

Décision : "L'appui à l'information et à la communication dans le cadre des soins de santé primaires" est choisi comme thème des discussions techniques qui doivent avoir lieu lors de la quarante-quatrième session du Comité régional.

Le PRESIDENT demande aux Rapporteurs d'élaborer un projet de résolution à cet effet.

2. DECLARATION DU MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES DU JAPON

M. YAMASHITA (Japon) prend la parole (voir Annexe).

3. LIEUX ET DATES DES QUARANTE-QUATRIEME ET QUARANTE-CINQUIEME SESSIONS DU COMITE REGIONAL :

Point 20 de l'ordre du jour

Le DIRECTEUR REGIONAL suggère de tenir la quarante-quatrième session du 13 au 17 septembre 1993. Des efforts sont faits pour coordonner les dates des six comités régionaux, tout d'abord afin de permettre au Directeur général d'assister, en partie au moins, à chacun d'eux et, en second lieu, afin de laisser suffisamment de temps pour que les discussions des Comités régionaux puissent se trouver reflétées dans la documentation préparée à l'intention du Conseil exécutif, à sa session de janvier. Puisque la quarante-quatrième session doit avoir lieu à Manille, la quarante-cinquième session pourrait être invitée à se tenir ailleurs qu'au Siège du Bureau régional.

En l'absence d'une telle invitation, la quarante-cinquième session se tiendrait naturellement à Manille.

Le Dr ABU BAKAR (Malaisie), notant qu'une vingtaine d'années, ou presque, se sont écoulées depuis la dernière session du Comité régional dans son pays, déclare que son Gouvernement souhaite inviter les représentants à Kuala Lumpur pour la quarante-cinquième session du Comité, en 1994.

Le PRESIDENT remercie le représentant de la Malaisie au nom du Comité et demande aux Rapporteurs d'élaborer un projet de résolution approprié.

La séance est levée à 14h30.

ANNEXE

DECLARATION DU MINISTRE DE LA SANTE ET
DES AFFAIRES SOCIALES DU JAPON¹

Dr Han, Distingués Représentants, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais féliciter le Président et le Directeur régional pour le succès de cette session du Comité régional, et je vous suis très reconnaissant de me donner la parole. Au nom du Gouvernement du Japon, je souhaite faire quelques observations à propos de la quarante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour le Pacifique occidental.

Tout d'abord, j'aimerais exprimer le respect et la gratitude les plus sincères aux personnels de l'OMS pour leurs réalisations sur la voie de la "Santé pour tous" sous l'excellente administration du Directeur général, le Dr Hiroshi Nakajima ; je crois savoir, en outre, que le leadership fort du Dr Han est très apprécié dans la Région du Pacifique occidental. J'aimerais également exprimer tout le respect que m'inspire son importante contribution à l'amélioration de la situation sanitaire de notre Région.

A l'heure actuelle, la situation internationale est en plein changement, et dans de nombreux pays, ces changements affectent la situation sanitaire. Ainsi, l'écart s'élargit entre les pays en bonne santé et ceux dont la situation sanitaire est défavorisée. La santé est la source première du bien-être humain. Il est fortement recommandé d'atteindre un consensus sur l'investissement à faire en matière de santé de façon à pouvoir tous jouir d'une bonne santé. Notre expérience montre clairement qu'un investissement continu dans la promotion de la santé mène à la prospérité des pays.

On trouve dans la Région du Pacifique occidental une grande variété de défis pour la santé, tels que l'éradication de la poliomyélite, la lutte contre le SIDA, la salubrité de l'environnement, la lutte anti-tabac, et ainsi de suite. Aussi le rôle que l'on attend de l'OMS en tant qu'institution professionnelle internationale est-il vraiment important. C'est pour cette raison que nous acceptons de nombreux stagiaires de l'OMS dans nos centres collaborateurs OMS et que nous dépêchons de nombreux experts à l'étranger.

Nous maintenons notre soutien au Directeur général, le Dr Nakajima, ainsi qu'au Directeur régional, le Dr Han, afin de renforcer notre collaboration avec l'OMS sur la voie de l'amélioration de l'état sanitaire et médical dans la Région du Pacifique occidental, comme dans le monde entier.

Enfin, je souhaite remercier très sincèrement le personnel du Gouvernement de Hong Kong qui a préparé cette si fructueuse session du Comité régional.

¹Interprétation du japonais au titre de l'article 23 du Règlement intérieur du Comité régional du Pacifique occidental.